

*Etude de faisabilité et d'expérimentation
de l'accueil des jeunes en situation de handicap
sur le territoire du PNR de la Brenne*

Rapport final

– Juillet 2018 –



Rapport réalisé par
Yolande Riou, sociologue – Chargée d'études pour le CREAI

Sous la direction de
Séverine Demoustier, Directrice du CREAI Centre-Val de Loire

REMERCIEMENTS

Le CREAI Centre-Val de Loire tient à remercier :

- les membres du Comité de pilotage, pour les échanges constructifs lors des deux séances de travail ;
- les responsables et professionnels des structures sollicitées, pour leur disponibilité et leur implication.

Le CREAI remercie également les personnes qui ont apporté un appui technique à la réalisation de ce diagnostic, notamment :

- l'équipe du Parc Naturel Régional de la Brenne et en particulier Ludivine BRIGEON, animatrice du Contrat Local de Santé et Sébastien RIGAUD, responsable du pôle Education et Culture.
- Mamy RAHARIJAONA, assistante de direction du CREAI, pour la relecture et la mise en forme de la version finale de ce rapport.

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
I- Contexte du diagnostic.....	5
II- Méthodologie employée	5
1- Un temps d'échange avec l'ensemble des acteurs concernés	5
2- Des descriptifs écrits des actions menées par les acteurs	6
3- Deux réunions techniques participatives	7
4- Des entretiens téléphoniques complémentaires	9
III- Résultats du diagnostic.....	9
1- Remarques préliminaires	9
1) Des constats à nuancer	9
2) Une distinction à opérer.....	11
2- Des pistes d'action autour de trois notions	12
1) La notion de médiatisation.....	12
2) La notion de coordination	14
3) La notion de publicisation	16
3- Récapitulatif des pistes d'action.....	17
IV- Action-pilote décidée	18
CONCLUSION	19
ANNEXE	20
ANNEXE 1 : grille d'entretien individuelle	20

I- Contexte du diagnostic

Le Parc Naturel Régional de la Brenne est l'un des 51 Parcs naturels régionaux existants en France. Créé en 1989, il travaille en étroite collaboration avec acteurs, collectivités et habitants du territoire pour contribuer au développement et à la protection du patrimoine de celui-ci. Composé de 51 communes, dont la principale, Le Blanc, compte environ 6 600 habitants, le PNR de la Brenne se caractérise par une très faible densité de population (environ 18 habitants/km²).

Dans un tel contexte géographique, la prise en charge de la dépendance, sous toutes ses formes (population âgée, personnes en situation de handicap) se révèle être une problématique cruciale. Le Parc de la Brenne a donc décidé de s'en emparer et souhaite se concentrer sur l'accueil des jeunes en situation de handicap, lors d'activités périscolaires et de loisirs, mais aussi de l'accueil de la petite enfance. L'étude découle d'un besoin exprimé par les professionnels du champ des loisirs (au sens large) et recueilli par les élus : le sentiment de ces structures d'être démunies pour l'accueil de ces enfants, y compris les jeunes porteurs de troubles du comportement, non identifiés comme étant en situation de handicap.

L'objectif de cette étude est de mettre en évidence les actions existantes ou à créer, qui favoriseraient l'inclusion de ces jeunes en situation de handicap. Après un temps d'échange et de débat lors de la SISM (Semaine d'Information sur la Santé Mentale) en mars 2018, elle s'est orientée sur deux phases distinctes, mais liées : un diagnostic global, visant à recenser les propositions des différents acteurs concernés, suivi de la mise en œuvre d'une action-pilote, visant à expérimenter l'une des propositions formulées au cours du diagnostic.

Le diagnostic s'est attaché à recueillir témoignages et expériences de l'ensemble des partenaires concernés par la thématique : collectivités, structures d'accueil, associations culturelles, clubs sportifs et plus largement toute structure d'accueil d'enfants de 10 semaines à 18 ans, hors du temps purement scolaire.

II- Méthodologie employée

Le diagnostic proposé ci-après se base sur les propos et les informations recueillis par différents vecteurs : réunions participatives, entretiens bilatéraux, descriptions écrites.

1- Un temps d'échange avec l'ensemble des acteurs concernés

Une première réunion technique, ayant eu lieu le jeudi 15 mars 2018 lors de la SISM, a réuni une trentaine de participants de différents horizons (accueils de loisirs, périscolaires, structures culturelles, sportives, de l'enfance, de la jeunesse, etc.) et a permis de mettre en évidence de grandes tendances, mais surtout une série de questionnements et de problématiques auxquels sont confrontés les différents acteurs rencontrés :

- Besoins en formation/information : comment repérer les enfants en difficulté, comment les accueillir ?
- Besoins matériels : comment acquérir l'équipement ? Comment aménager les lieux ? Comment mettre en cohérence des financements ?
- Besoin d'interconnaissance, de transversalité, d'une cartographie des ressources du territoire, mais également besoin de trouver des solutions ensemble, de partages d'expériences : comment comprendre les représentations des uns et des autres, sur le travail, les spécificités de chacun ?
- Travail auprès des parents : comment aider à identifier des problèmes ? Comment aider à poser un diagnostic, comment aider au retour vers du multi-accueil après un éventuel test non concluant en milieu scolaire, comment aider à se repérer parmi les différentes aides, les différents organismes ?
- Pertinence quant à la création d'un pôle ressources handicap : comment identifier les éléments à y intégrer ? Faut-il le tester à l'échelle de la Brenne ou à une échelle plus départementale ?
- Considération de la pratique des bénévoles, en milieu sportif ou culturel et prise en charge de l'enfant en situation de handicap acceptée ou imposée par les bénévoles. Comment l'inclure dans une pratique de loisirs, de détente ?
- Injonction d'inclusion, imposée sans que les acteurs aient toujours tous les outils à disposition. Faut-il « renverser » le schéma classique de l'inclusion en proposant des activités où les participants viennent en connaissance de cause, en sachant qu'ils peuvent être confrontés à des personnes en situation de handicap ?

Pour investiguer plus en profondeur ces grandes tendances, une thématique unique a été choisie pour faire l'objet d'un regard plus poussé : « Connaissance réciproque des acteurs : ressources du territoire et formation ». Cette thématique permet de mettre l'accent sur plusieurs points :

- *un besoin des structures de mieux se connaître pour pouvoir inventer ensemble des solutions spécifiques à chaque enfant,*
- *un besoin de certaines structures de formation et/ou d'information pour aider à la prise en charge de ces enfants.*

Validée par le comité de pilotage du 6 avril 2018, cette grande thématique a été investiguée au cours de deux réunions techniques, regroupant des acteurs de terrain, à même d'évoquer leurs expériences, mais également leurs difficultés et leurs réussites, ainsi que leurs besoins dans ce domaine.

Les techniciens du PNR Brenne se sont chargés d'identifier des structures et/ou des intervenants directement concernés par ces problématiques afin de les inviter à participer à l'étude, à travers un descriptif écrit des actions menées et à travers deux réunions participatives successives.

2- Des descriptifs écrits des actions menées par les acteurs

Parmi les différents acteurs sollicités, quatre ont envoyé un descriptif écrit des actions qu'ils mènent ou ont menées dans le champ du handicap et plus particulièrement dans l'accueil des personnes en situation de handicap.

Figure 1 : liste des descriptifs écrits

Date	Acteur concerné	Bref descriptif de l'action
16/04/2018	Relais Brenne Initiative Jeunes	Partenariat RBIJ/IME du Blanc autour de chantiers de jeunes en situation ou non de handicap
16/04/2018	Centre Social du Blanc	Ateliers cuisine SAVS + Foyer des Trois Roues (public adulte)
18/04/2018	Multi-accueil de Paulnay	Utilisation du PAP (Projet d'Accueil Personnalisé) pour l'accueil d'enfants en situation de handicap
20/04/2018	Intervenante musique PNR	Accueil et inclusion d'un enfant trisomique dans un atelier d'éveil musical

Ces descriptifs ont servi de base au récit d'expériences d'inclusion au cours des réunions techniques.

3- Deux réunions techniques participatives

Deux réunions techniques ont eu lieu à la Maison du Parc de la Brenne. Réunissant une dizaine de participants, leur objectif était d'explorer la question des difficultés et des réussites, des freins et des éléments facilitants, ainsi que des besoins recensés par les acteurs en matière d'inclusion.

La première réunion s'est déroulée le lundi 23 avril 2018 avec onze participants. Ces derniers ont d'abord été invités à se présenter via la méthode des « Post-it ». Tour à tour, chacun décline son nom et celui de son organisme. Les autres participants sont invités à inscrire les deux ou trois mots/idées qu'évoque cet organisme. Une fois le tour de table réalisé, les Post-it sont révélés et chaque participant confirme/infirme les idées évoquées. Cette première méthode permet de vérifier le degré de connaissance réciproque des acteurs du territoire.

Figure 2 : Participants à la réunion technique participative du 23 avril 2018

Nom	Organisation
Marie-Claude TOULLAN	Centre Social du Blanc
Bruno GAUDINAT	Centre Social du Blanc
Ludivine BREGEON	PNR Brenne
Christelle VIAUD	PNR Brenne
Sébastien RIGAUD	PNR Brenne
Noémie BEAUCOURT	CDC Brenne Val de Creuse
Pierre TROUVE	CDC Cœur de Brenne
Nicolas MOREAU	RBIJ (FOL36)
Lucie THIENNOT	Maison de l'enfance (PNR Brenne)
Magali DUVEAU	SESSAD – Atout Brenne
Philippe COTTIN	CD d'équitation – EQUIDIF36

Deux expériences d'inclusion ont ensuite fait l'objet d'un récit détaillé de la part des acteurs concernés : l'accueil d'un enfant trisomique par l'intervenante musique du Parc et le partenariat RBIJ/IME autour de chantiers de jeunes. Sans analyse, cette description s'est cantonnée à un niveau très concret, afin de présenter à tous la genèse, le déroulé et le bilan de chaque expérience.

Les participants ont finalement été invités à réfléchir sur ces récits et à revenir ensemble pour un second temps d'échange participatif, afin d'approfondir cette réflexion sur la question des forces/faiblesses et besoins.

La seconde réunion a eu lieu le mardi 15 mai 2018 et a réuni huit participants. Pour des raisons d'emplois du temps respectifs, alors même que l'objectif était de conserver les mêmes acteurs autour de la table, l'assemblée s'est vue renouvelée pour moitié.

Figure 3 : Participants à la réunion technique participative du 15 mai 2018
(surlignés en bleu foncé, les participants présents à la première réunion)

Nom	Organisation
Marie-Claude TOULLAN	Centre Social du Blanc
Maryse THEROULAZ	Assistante maternelle
Stéphanie SAUDRAIS	Maison de l'enfance (PNR Brenne)
Magali DUVEAU	SESSAD – Atout Brenne
Noémie BEAUCOURT	CDC Brenne Val de Creuse
Valérie NATIVEL	Multi-Accueil CDC Cœur de Brenne
Véronique CHAMPIGNY	Cinéma Studio République (Le Blanc)
Sébastien RIGAUD	PNR Brenne

Du fait de ce renouvellement, la réunion a commencé par la description d'une autre expérience d'inclusion, celle d'un petit garçon atteint de mucoviscidose, chez une assistante maternelle située à Prissac. Là encore, l'objectif a été de raconter finement l'ensemble des étapes de l'inclusion avec ses ratés et ses réussites.

Les présents ont ensuite été divisés en deux groupes selon la méthode « en étoile », utilisée pour brasser largement un sujet. Chaque sous-groupe était invité à discuter ensemble d'une question pendant quelques minutes, ce qui permet de favoriser la parole de tous. Un compte-rendu a ensuite été réalisé devant l'ensemble des participants, ce qui a induit de nouveaux temps d'échanges. Trois points ont été investigués :

- Les difficultés/échecs dans les expériences décrites
- Les réussites et les éléments facilitants
- Les besoins pour favoriser l'inclusion

Ces réunions ont surtout permis de rencontrer des acteurs « institutionnels », qui avaient la possibilité, dans le cadre de leurs fonctions, d'être présents. Des entretiens téléphoniques complémentaires ont donc été menés, afin d'approfondir quelques points avec certains d'entre eux mais également pour toucher d'autres acteurs de l'inclusion, notamment les clubs sportifs.

4- Des entretiens téléphoniques complémentaires

Les entretiens téléphoniques complémentaires ont permis de recueillir des données supplémentaires et de mettre en discussion avec les participants certaines conclusions tirées à l'issue des réunions participatives. D'une durée d'une heure à une heure et demie, les échanges se sont organisés autour d'une grille d'entretien (annexe 1) et ont permis d'aborder de manière individuelle des points précédemment évoqués collectivement (description d'expériences d'inclusion, freins, facilitateurs, besoins).

Figure 4 : Participants contactés pour un échange téléphonique

Date	Personnes contactées	Fonctions
04/06/18	S. Le Noc	Encadrant club de tennis de table du Blanc
08/06/18*	N. Beaucourt C. Niederkorn	Directrice centre de loisirs de Fontgombault Responsable service jeunesse CC Brenne Val de Creuse
08/06/18	P. Cottin	Membre du CD équestre Président d'Equidif
12/06/18	M. Loubeau	Encadrant club de judo du Blanc

* Pour des raisons pratiques, cet entretien a eu lieu en présentiel.

L'ensemble des données recueillies durant la phase d'enquête a fait l'objet d'une analyse croisée entre les différents matériaux afin de faire ressortir les points saillants des propos tenus et de formaliser des pistes d'action.

III- Résultats du diagnostic

Ce diagnostic présente un résultat partiel, certaines des structures sollicitées n'ayant pu répondre présentes pour leur participation aux réunions techniques d'échange. L'absence de ces structures pose d'ailleurs la question de leur place et de leur considération dans cette étude : ne se sentent-elles pas concernées ?

1- Remarques préliminaires

1) Des constats à nuancer

L'analyse des échanges avec les acteurs de terrain conduit à nuancer deux conclusions issues du débat ayant eu lieu durant la SISM.

Difficulté ne veut pas dire impossibilité

Les nombreux exemples d'inclusion décrits par les acteurs montrent effectivement que l'accueil des enfants en situation de handicap est compliqué à gérer, tant pour les professionnels parfois démunis face à des situations et/ou des comportements inconnus, que pour les enfants et parents d'enfants concernés. Pour autant, dans chacun des cas évoqués, une solution a toujours été trouvée, à la suite d'un processus d'essais et d'erreurs, d'adaptation continue et permanente aux besoins de l'enfant. Si l'inclusion est encore difficile pour certains enfants, elle est néanmoins présente et réelle dans la quasi-totalité des situations qui ont été présentées.

Un seul exemple semble avoir vraiment marqué le territoire, celui d'un petit garçon trisomique, particulièrement poussé par sa mère, qui s'est finalement vu refuser l'accès au centre de loisirs en même temps qu'un nouveau redoublement se profilait en milieu scolaire. Ce cas a été très difficile à gérer pour l'équipe du centre de loisirs, encore meurtrie de n'avoir pu donner sa place à ce petit garçon.

Si ce diagnostic s'appuie sur un constat initial, relayé par les élus du Parc de la Brenne, d'une difficulté des professionnels des loisirs à accueillir les enfants en situation de handicap, cette difficulté a finalement été assez peu évoquée lors des moments d'échanges portant sur des situations nominatives.

Deux raisons peuvent expliquer ce constat nuancé. Tout d'abord, il est fort possible que les professionnels les plus en difficulté n'aient pas souhaité se joindre aux temps d'échange. Ensuite, ces temps d'échanges, collectifs, sont moins propices à l'expression de complications individuelles, les participants ne souhaitant pas se positionner en situation d'échec face à d'autres professionnels qu'ils sont amenés à rencontrer régulièrement.

Un sentiment de solitude et un besoin d'interconnaissance à relativiser

Les professionnels réunis lors du débat du 15 mars ont également pointé du doigt leur relative solitude et la séparation des activités de chacun, qui les amènent souvent à se côtoyer, sans forcément se croiser. Là encore, le constat est à relativiser, car beaucoup de structures – en tous cas beaucoup des structures présentes lors des moments d'échange – se connaissent en réalité relativement bien. La présentation en Post-it a amené la plupart des intervenants à correctement décrire et qualifier les autres organisations. Certaines structures sont même capables de compléter les récits des unes et des autres. L'interconnaissance se réalise en fait de manière informelle et interpersonnelle. Invisible, elle n'en est pas moins bien présente.

Dans la même optique, le témoignage de l'assistante maternelle, présente lors de la seconde réunion technique, montre que son isolement géographique est loin d'être le prélude à une solitude difficile à supporter, comme le montrent sa bonne connaissance des structures de la petite enfance et son intégration au sein du RAM (Relais Assistantes Maternelles).

2) Une distinction à opérer

Pour les besoins de cette restitution, une distinction, certes théorique, mais utile pour la compréhension des phénomènes à l'œuvre, peut être opérée entre trois types de handicaps.

Le handicap physique : des difficultés logistiques

Les participants rencontrés semblent unanimes concernant les enfants en situation de handicap physique. Aucune difficulté majeure n'est à souligner concernant leur inclusion, si ce n'est une difficulté purement logistique. Il est en effet nécessaire de s'assurer que les locaux, comme le matériel utilisé, sont adaptés à l'enfant et à son handicap.

Certaines structures ne sont pas encore correctement équipées pour accueillir tous les types de handicap physique. C'est par exemple le cas des locaux équestres, pas toujours adaptés aux malvoyants. Pour autant, les acteurs locaux ne considèrent pas cette inadaptation comme un frein insurmontable. L'injection de moyens (financiers principalement) semble pouvoir suffire à lever cette inadaptation.

Le handicap mental « institutionnalisé » : une inclusion facilitée par un médiateur

L'inclusion des enfants en situation de handicap insérés dans une institution est facilitée par la présence d'éducateurs (IME, SESSAD) qui permettent la participation de ces enfants en les accompagnant vers la situation de loisirs, notamment dans le cadre d'activités culturelles et sportives.

L'éducateur se pose alors en médiateur, en interface entre le professionnel des loisirs et l'enfant, et permet de donner des clés d'accès, de compréhension et de réactions possibles aux comportements parfois inattendus de l'enfant en situation de handicap.

Le handicap mental non « institutionnalisé » ou non « diagnostiqué » : une réelle problématique

Les enfants en situation de handicap dont les parents ne souhaitent pas le placement en institution connaissent le plus de difficultés quant à leur inclusion dans le champ des loisirs. Directement confrontés à des enfants « différents », les professionnels ne savent pas toujours comment réagir, comment « bien faire » et se retrouvent à improviser des solutions non satisfaisantes, et pour eux, et pour l'enfant.

De la même façon, les enfants dont un éventuel handicap n'aurait pas été diagnostiqué (soit qu'il n'ait pas été repéré, soit que les parents ne souhaitent pas que leur enfant soit « étiqueté »), tout comme les enfants atteints de troubles du comportement, semblent plus difficilement pris en charge par les professionnels des loisirs qui se sentent alors démunis face à certaines situations.

Certaines structures réalisent parfois une autre distinction entre accueil collectif et accueil individuel, les problématiques étant différentes dans ces deux domaines. En effet, en accueil individuel, le professionnel s'occupant d'un nombre plus réduit d'enfants, sa proximité et sa réactivité aux besoins de l'enfant en situation de handicap est plus importante. En accueil collectif, les professionnels sont amenés à gérer de plus grands groupes, ce qui ne facilite pas une prise en charge individualisée des spécificités d'un enfant en situation de handicap.

Les pistes d'action se concentrent principalement sur les freins identifiés par les structures relevant des accueils collectifs, majoritairement présentes lors des temps d'échange. Pour autant, une grande partie de ces pistes d'action peuvent tout à fait venir en appui aux difficultés éprouvées par les acteurs de l'accueil individuel.

2- Des pistes d'action autour de trois notions

La proposition de pistes d'action s'articule autour de trois notions (médiatisation, coordination, publicisation) qui, si elles ont été différenciées pour les besoins de l'analyse, s'entendent bien de manière croisée et transversale.

1) La notion de médiatisation

Médiatiser la relation enfant – professionnel des loisirs

La notion de médiatisation s'entend comme la présence d'un médiateur, d'une interface entre l'enfant et le professionnel des loisirs. Ainsi qu'il a été décrit précédemment, l'inclusion d'un enfant en situation de handicap est grandement facilitée par la présence de ce médiateur, notamment s'il est éducateur spécialisé, en permettant de « cadrer » l'enfant, de l'aider à s'adapter aux autres, tout comme d'aider les autres à s'adapter à lui.

Or, seuls les enfants dont le handicap est « institutionnalisé » peuvent bénéficier de ce type d'accompagnement. Pour les autres, la mise en place d'un médiateur dédié se heurte à plusieurs difficultés :

- La reconnaissance par l'entourage familial de la réalité d'un handicap ou d'un comportement problématique chez l'enfant
- La capacité de l'entourage familial à assurer cette médiation, au risque de brouiller les frontières entre parentalité et accompagnement spécialisé
- Les moyens financiers permettant d'assurer la présence d'un éducateur-médiateur

Exemple de mise en place d'un éducateur-médiateur pour un enfant « non institutionnalisé »

Un jeune autiste est présent aux cours de judo dispensés par le Judo Club Blançois. Son comportement perturbe le cours, le professeur ainsi que les autres participants : cris dans une discipline caractérisée par le silence, gestes déplacés, hygiène corporelle perturbée. Son père a toujours refusé le placement en institution de manière générale et toute focalisation sur le handicap de son fils. Il ne souhaite pas que ce dernier participe aux cours de judo adaptés mis en place par le club.

Mis en demeure par le professeur de trouver une solution aux difficultés posées par le comportement de son enfant, le père choisit dans un premier temps d'encadrer lui-même son fils afin de l'aider à se concentrer sur les différentes activités. L'implication physique étant trop conséquente, le père met ensuite en place un accompagnement spécifique en faisant appel à un éducateur, qu'il rémunère sur ses fonds personnels.

Le professeur admet que cette solution, si elle semble particulièrement satisfaisante dans ce cas, n'est pas à la portée de tous, exigeant des moyens financiers conséquents.

Certains professionnels des loisirs reconnaissent qu'il leur est tout à fait possible de se former à la prise en charge des enfants en situation de handicap, afin d'éviter cette médiation parfois délicate à mettre en place. Pour autant, le risque est grand de brouiller les frontières entre deux domaines différents. L'accueil de l'enfant en situation de handicap peut également se faire au détriment des autres enfants. Aussi, plusieurs acteurs l'affirment : l'animateur ne doit pas devenir éducateur, tout comme l'éducateur ne doit pas devenir animateur. Chacun a son métier, sa place dédiée, dans l'échange.

Piste d'action : disposer de médiateurs « volants » (type SESSAD) pour encadrer les enfants au comportement « problématique ».

Médiatiser la relation parent – professionnel des loisirs

C'est un constat partagé par la grande majorité des professionnels rencontrés : la "gestion" des parents d'enfant en situation de handicap peut se révéler particulièrement délicate. Elle dépend toutefois du regard que portent ces parents sur le handicap ou le possible handicap touchant leur enfant. Sont-ils dans l'acceptation ou dans le déni ? Sont-ils prêts à entendre la « sonnette d'alarme » tirés par des professionnels des loisirs qui, s'ils ne sont pas forcément experts dans le champ du handicap, possèdent une expérience notable en matière de comportements juvéniles ?

Piste d'action : mettre en place une personne ressource, avec une formation en psychologie, pouvant faire l'interface avec les parents.

Par ailleurs, certains parents veulent à tout prix maintenir leur enfant dans des circuits « classiques », au risque d'un épuisement, d'un « effondrement » de l'enfant, sur-sollicité par rapport à ses capacités. Au risque également d'un déséquilibre dans certaines activités entre un public en situation de handicap et un public non porteur de handicap, se renforçant d'une éventuelle fuite de ces

participants non porteurs de handicap, qui ne sont pas prêts à accueillir un public en situation de handicap.

Les parents n'ont aucune obligation de prévenir les professionnels des loisirs d'un éventuel handicap (présence d'un PAI, suivi CMPP...), laissant parfois ces derniers en situation d'incompréhension par rapport à un comportement, une réaction pourtant parfaitement explicables si le handicap était connu. Il est donc important de savoir comment accueillir un enfant, et non devoir gérer un enfant en situation de handicap, comment préparer sa venue, et non devoir improviser la prise en compte de ses besoins spécifiques. Pour ce faire, la position prise par les parents est primordiale. Or, ces derniers ont parfois besoin d'une aide dont ils ne disposent pas.

Piste d'action : s'appuyer sur le monde associatif pour améliorer le soutien à la parentalité.

2) La notion de coordination

Les professionnels admettent volontiers se connaître relativement bien les uns les autres. Cependant, ils n'ont pas toujours le temps et/ou la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur les situations auxquelles ils peuvent être confrontés. Ce sentiment est d'autant plus prégnant au niveau des marges géographiques du territoire, dont le sentiment d'isolement, même s'il n'est pas toujours justifié, est pourtant bien présent. Mieux savoir qui fait quoi et comment implique déjà de connaître les structures existantes. Or certaines, malgré les sollicitations du Parc de la Brenne, n'ont pas souhaité s'engager dans cette étude.

Piste d'action : poursuivre le diagnostic auprès des structures absentes des réunions.

Des temps d'échange commencent à se formaliser dans certains domaines. Ainsi, la référente scolaire MDPH sur Le Blanc organise des réunions de coordination avec différents professionnels, y compris des professionnels du champ des loisirs. Ce type de réunion constitue d'ailleurs un premier point d'entrée dans une organisation trop souvent considérée comme retranchée dans « sa tour d'ivoire » selon les termes de certains professionnels : l'Education Nationale, dont le lien distendu avec le secteur des loisirs (périscolaire, accueils de loisirs, activités sportives et culturelles) est souvent regretté par les acteurs.

Les professionnels des loisirs souhaitent vivement que se multiplient ces temps d'échange, associant tous les acteurs de l'enfance et la jeunesse, afin que les situations soient considérées dans leur globalité. La superficie du territoire du parc peut cependant s'avérer problématique pour réunir facilement les participants.

Piste d'action : organiser des temps d'échanges sur des « micro-territoires » afin d'associer plus étroitement l'ensemble des acteurs concernés.

Cette intégration de l'ensemble des acteurs de l'enfance et la jeunesse implique cependant une reconnaissance totale des apports réciproques de chacun. Certains professionnels estiment ainsi ne pas être considérés comme des intervenants légitimes dans la vie de l'enfant, notamment l'enfant en situation de handicap, car ils n'appartiennent pas au champ de la santé. Leur avis n'est parfois pas

pris en compte et il est important d'accepter que tous les regards peuvent apporter des informations pertinentes sur la situation d'un enfant.

Se rencontrer, prendre le temps d'échanger permet donc de continuer à mieux se connaître, à mieux savoir qui fait quoi. Ces rencontres peuvent également s'incarner dans un outil plus formel, structuré à partir d'expériences réciproques.

Piste d'action : mettre en place un guide des « bonnes pratiques ».

Un guide des « bonnes pratiques » permettrait de lister les comportements à adopter ou à éviter face à un enfant en situation de handicap ou face à des parents dont l'enfant est en situation de handicap. Il permettrait de recenser aussi les évolutions de pratiques, de regards que les professionnels peuvent être amenés à adopter pour mieux accueillir ce public. Certains participants aux réunions soulignent ainsi l'importance de modifier ses principes éducatifs pour accepter des comportements d'ordinaire jugés inacceptables (parler lors d'une séance de cinéma, garder ses chaussures à l'intérieur d'un multi-accueil).

Un tel outil pourrait également être une base de données des contacts ressources, y compris d'éventuels médiateurs, ou des lieux qui peuvent avoir vocation à être mutualisés entre différentes ressources. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'est envisagée l'extension future du centre de loisirs de Fontgombault, dont la salle Snoezelen ainsi que les nouvelles salles d'activité pourront être utilisées par d'autres structures du territoire.

Au-delà même d'un guide des « bonnes pratiques » à usage générique, certains acteurs des loisirs mentionnent l'importance de pouvoir échanger sur des cas concrets, nominatifs, ce qui nécessite de faire tomber des « barrières » entre professionnels. En effet, l'enfant en situation de handicap est considéré comme étant au centre d'un réseau de professionnels qui se relaient dans sa vie (scolaire, périscolaire, accueil de loisirs, activités sportives, activités culturelles), sans forcément se « passer le relais ». Chacun repart de zéro dans la prise en charge de l'enfant, refait les mêmes erreurs, adopte un discours et un comportement différents, ce qui peut mener à une certaine instabilité pour cet enfant. Il serait donc intéressant de pouvoir remettre l'enfant au centre, non pas d'un réseau en étoile, où chaque professionnel est uniquement en lien avec l'enfant et sa famille, mais d'un réseau en cercle, où chaque professionnel est lié avec les autres acteurs intervenants dans la vie de l'enfant.

Piste d'action : formaliser les problématiques de l'enfant autour d'un « livret d'accueil » dédié.

L'objectif est donc de formaliser les problématiques de l'enfant et les attentes de ses parents autour d'un « livret d'accueil » (utilisé sous la forme d'un PAP au multi-accueil de Paulnay), dont il s'agirait d'élargir l'utilisation pour faciliter un partenariat inter-établissement. Dans ce livret d'accueil seraient notées les informations indispensables à transmettre à chaque professionnel, avec l'accord des parents, afin que la prise en charge de l'enfant puisse s'effectuer de manière continue, sans rupture.

Certains acteurs des loisirs proposent même d'aller plus loin dans le partage d'informations en évoquant l'organisation de temps de concertation dont la fréquence serait à déterminer, pour réaliser des échanges nominatifs entre professionnels (Education Nationale, services sociaux, IME, SESSAD, services Jeunesse des collectivités).

Piste d'action : organiser des réunions régulières pour passer en revue les enfants et leurs problématiques.

Evidemment, la formalisation des échanges entre professionnels sur des cas concrets, qu'elle se fasse par le biais d'un livret d'accueil ou par le biais de rencontres officielles, nécessite un travail autour de la notion de « confiance parentale ». En effet, certaines structures et certains professionnels sont liés par le secret professionnel et ne peuvent échanger sur les problématiques de l'enfant par éthique, mais également pour conserver la confiance des parents, indispensable pour mieux approcher ces problématiques. Cette formalisation impliquerait donc de repenser la notion de confidentialité des informations en expliquant aux parents l'insertion de chaque professionnel dans un réseau d'acteurs en lien avec l'enfance en général et leur enfant en particulier. Cela impliquerait aussi un travail d'harmonisation entre professionnels sur le partage d'informations et sur ce qu'on peut appeler les informations utiles.

Les échanges entre structures sur des cas concrets auxquels les intervenants sont directement confrontés peuvent également déboucher sur l'organisation de formations autour du handicap. Le constat tracé par de nombreux professionnels porte sur l'inadéquation des formations qui leur sont proposées avec la réalité de leur quotidien, avec le handicap qu'ils sont amenés à gérer. Il existe une multiplicité de handicaps et donc une multiplicité de formations possibles. L'idée serait ici de coordonner les besoins en formation des acteurs du territoire, en partant des enfants en situation de handicap, et en proposant une formation dédiée à chaque handicap à tous les intervenants potentiels dans la vie de cet enfant.

Piste d'action : proposer des formations ciblées sur un type de handicap spécifique en fonction de l'enfant considéré par les professionnels.

Il est à noter que certaines activités, notamment dans le champ sportif, dispensent déjà des formations spécifiques. Ainsi, la Fédération Française d'Équitation propose à ses moniteurs des brevets « Handisocial » et « Handimental », permettant de plus au public concerné de repérer les centres équestres disposant de moniteurs aptes à accueillir des enfants, mais également des adultes en situation de handicap.

3) La notion de publicisation

Rendre publiques les possibilités d'accueil des enfants en situation de handicap est également un point important aux yeux de certains professionnels des loisirs. En effet, les parents de ces enfants n'osent pas toujours se diriger vers des structures « classiques » pour permettre à leur enfant de s'épanouir dans une activité de loisirs. Plus encore, certains intervenants ne savent pas toujours comment aller vers les parents et leur faire comprendre qu'il leur est possible d'accueillir des enfants en situation de handicap.

Piste d'action : créer une forme de « labellisation » des structures pouvant accueillir des enfants en situation de handicap.

Ce « label » permettrait de valider une charte de « bonnes pratiques » (à rapprocher peut-être aussi du guide des « bonnes pratiques » précédemment évoqué) ou une charte « d'accueil » de l'enfant en situation de handicap. La réflexion dans ce domaine est déjà en cours dans certaines fédérations sportives. Dans le cadre du dispositif « Cheval et différences »¹, des acteurs du monde équestre se structurent pour mieux accueillir tous les types de publics.

Ce type de labellisation permettrait également de fournir une information fiable à des parents parfois perdus dans la gestion du handicap de leur enfant. Plus encore, il inciterait certaines structures à une recherche permanente d'informations, de formations, de mises aux normes pour conserver le label, et pousserait les intervenants à se questionner régulièrement sur leurs pratiques pour mieux accueillir les enfants en situation de handicap.

Toutefois, il est important de ne pas faire de ce label un marqueur de différence, d'activités réservées aux enfants en situation de handicap, mais bien de faire comprendre, aux parents comme aux professionnels des loisirs, que ces enfants peuvent être inclus dans des activités « classiques ».

Pour cela, il est également nécessaire de « banaliser » le handicap, qui est souvent source d'inquiétude pour les personnes n'ayant pas l'habitude d'y être confrontées (professionnels des loisirs comme pratiquants d'activités). En effet, le handicap, en particulier mental et psychique, est encore peu connu du grand public et suscite des peurs, des réticences à l'idée de « faire avec » un enfant en situation de handicap. Au-delà des campagnes nationales éventuellement mises en place, il est donc important aussi de dédramatiser localement l'impact qu'a la présence d'un enfant « différent » dans une activité quelconque.

Piste d'action : créer un événement fédérateur pour mieux faire connaître le handicap au niveau du Parc de la Brenne.

Certains acteurs ont le sentiment que se développe un vrai mouvement national autour de l'inclusion, avec une injonction de plus en plus forte à inclure les personnes en situation de handicap. La question des moyens mis à disposition pour ce faire sera donc primordiale.

3- Récapitulatif des pistes d'action

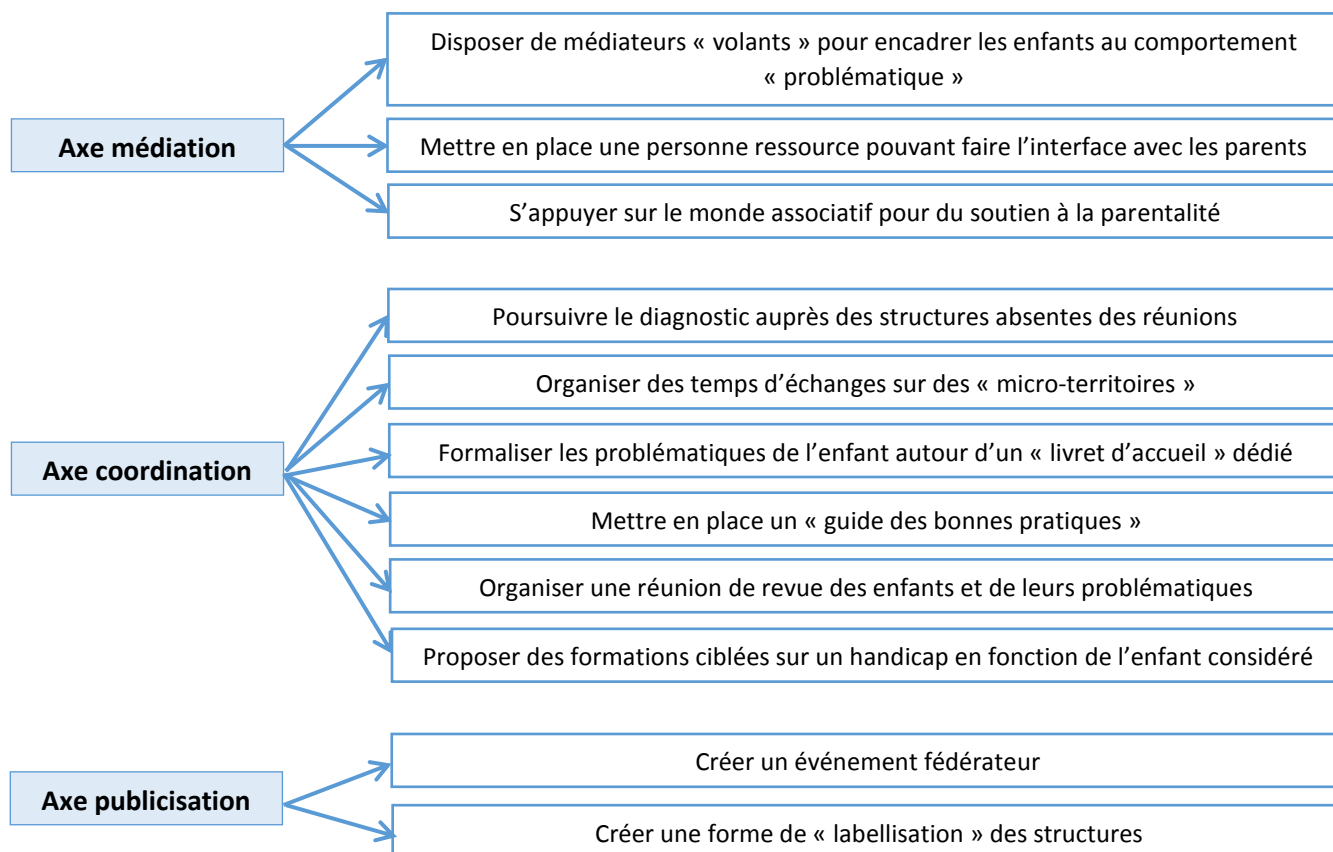
Pour une majorité des structures entendues, la mise en œuvre de la plupart des pistes d'action évoquées précédemment ne peut se concrétiser que par l'action d'un coordinateur de territoire qui permettrait une vision transversale de l'ensemble des actions menées et qui faciliterait le suivi de l'ensemble de ces actions. Certains intervenants craignent cependant qu'un coordinateur rattaché à une structure soit amené, plus ou moins consciemment, à faire passer les enjeux et objectifs de cette structure avant les besoins de l'enfant, aussi préconisent-ils un poste dédié à cette mission.

Piste d'action : créer un poste de « coordinateur » pour mettre en place les propositions d'actions et suivre leur déroulement.

¹ <https://www.chevaletdifferences.fr>

Au-delà du poste proprement dit de coordinateur, c'est bien tout l'enjeu de la structuration du réseau de professionnels et du pilotage des actions menées en faveur des enfants en situation de handicap qui ressort finalement de cette demande.

Figure 5 : schéma récapitulatif des propositions d'action, par axe



IV- Action-pilote décidée

A l'issue des échanges avec le Comité de pilotage final du 10 juillet 2018, une proposition a émergé, afin de constituer une action-pilote : « *Créer les conditions pour structurer des modes de partage d'informations et faciliter la mobilisation des savoir-faire existants sur le territoire* ».

Un programme de travail sera mis en œuvre par un noyau dur de structures motivées pour porter cette dynamique. La réflexion s'organisera autour de quelques thèmes majeurs : partage d'informations à formaliser, connaissance et gestion des « comportements problèmes », cartographie (outil de recensement). Ces thèmes seront investigués à partir de vignettes cliniques, afin de se concentrer sur des cas très pratiques. Ce groupe de travail produira un écrit ayant vocation à être diffusé, formalisant les décisions prises. Un bilan pourra être tiré à la fin de l'année 2018-2019 pour identifier les suites à donner au projet.

Cette première action peut déboucher sur la mise en œuvre d'autres propositions identifiées dans le diagnostic : formations partagées, réunions sur des micro-territoires, partages d'expériences.

Les participants doivent cependant se mettre en position d'acteur et non de consommateur : il faut s'engager au pilotage de l'expérimentation, partager et identifier les responsabilités. En ce sens, le CREAL ne doit pas être seul animateur du groupe de travail pour que les acteurs puissent s'en saisir. Des structures absentes du diagnostic pourront évidemment intégrer la dynamique de travail en cours de réflexion.

Parallèlement à la structuration de ces thèmes, le Parc accompagnera certains acteurs pour les aider à mettre en route leurs actions, pour les aider à franchir le pas. Cependant, il est nécessaire que la réflexion soit engagée, qu'un accord soit trouvé auparavant sur certains principes. Mais cela peut être le rôle du Parc que de faire le lien entre ces actions et la réflexion.

CONCLUSION

Certains des structures rencontrées se demandent s'il y a un réel besoin de formaliser un programme d'actions pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap sur le territoire. Peut-être serait-il même nécessaire de commencer par dresser un véritable état des lieux afin de mieux connaître le nombre d'enfants réellement concernés par ces problématiques d'inclusion.

Pour autant, ces mêmes structures notent en parallèle une augmentation des enfants avec des problématiques sociales, des troubles du comportement. S'ils ne sont pas considérés comme étant en situation de handicap, leur accueil peut être tout autant – voire plus – problématique que l'accueil des enfants en situation de handicap. Les professionnels des loisirs sont conscients du besoin de faire évoluer globalement leurs pratiques et pas uniquement leur manière d'accueillir des enfants « différents ».

Les besoins des structures sont en réalité évolutifs, en fonction de chaque enfant, de sa pathologie, de son contexte personnel, mais également familial et social. Il n'existe donc pas une réponse globale et adaptée à tous les enfants en situation de handicap, mais des réponses qui se doivent d'être adaptables.

Cela implique de renverser la perspective et de se centrer d'abord sur l'enfant en situation de handicap, sa pathologie et ses besoins pour appliquer le programme d'actions (trouver un accompagnant si besoin, proposer une formation dédiée aux intervenants confrontés à cet enfant...).

Cela nécessite également une vraie volonté politique et notamment des moyens (financiers, matériels et humains). Les professionnels des loisirs ont envie de s'engager sur le sujet, qui leur tient à cœur, mais ils ne se sentent pas toujours soutenus. Si la prise de conscience de certains élus (notamment du Parc de la Brenne) est saluée, il semble également nécessaire que tous les acteurs institutionnels, financeurs potentiels, se saisissent également de cette problématique pour aider à la mise en œuvre d'actions dédiées.

ANNEXE

ANNEXE 1 : grille d'entretien individuelle

Rappel de la mission. Diagnostic sur l'inclusion des enfants en situation de handicap, hors temps scolaire et hors handicap lourd, y compris enfants non « estampillés » handicapés.

Rappel des premiers temps d'échange.

Consigne initiale : pourriez-vous me dire quelques mots sur vous, sur votre structure ?

- I- Présentation générale
 - 1) Présentation personnelle : formation, arrivée dans la structure, temps dans la structure, missions...
 - 2) Présentation de la structure : public(s), lieu(x), description des activités

- II- Expérience(s) avec des enfants en situation de handicap
 - 1) Description des expériences
 - Genèse : QQCOQP
 - Déroulé : description. Relations avec autres personnes/structures
 - Aujourd'hui : arrêt ou continuité ?
 - 2) Bilans
 - Identification des échecs et difficultés
 - Echanges sur les réussites et leviers positifs

- III- Besoins ressentis
 - 1) Besoins personnels : formation ? Information ? Echanges ?
 - 2) Pour la structure : moyens humains ? Techniques ? Financiers ? Locaux ? Autres ?

